Le Soir d'Algérie - Espace «Corruption» - E.mail : soir_corruption@hotmail.com

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR SE DOTE D'UN CENTRE D'APPEL

Une opportunité pour les donneurs d'alerte ?

Le pouvoir semble découvrir l'étendue et les méfaits de la bureaucratie, ce qui en soi équivaut à reconnaître que les administrations locales ont failli, et pour lui, la solution se trouve dans la possibilité pour les citoyens victimes d'appeler un centre… d'appel ! C'est chose faite depuis quelques jours, mais en matière de communication et d'informations à propos de ce centre d'appel, c'est raté : on n'en sait pas grand-chose, si ce n'est un numéro vert, mais rien sur les horaires et les jours de fonctionnement… Une démarche bureaucratique pour lutter contre la bureaucratie ? Ou simplement un effet d'annonce ?

Le ministre d'État, de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïz, a affirmé que le centre d'appel de son département ministériel, mis en service mercredi 31 décembre 2014, représentait «un acquis» s'inscrivant dans le cadre du programme du secteur visant à mettre fin à la bureaucratie. Dans une déclaration à la presse, en marge de l'inauguration du centre d'appel, il a souligné que le citoyen pouvait désormais se renseigner sur les documents à fournir pour la constitution des dossiers administratifs par un simple appel au numéro vert : 11 00. «95% des citoyens demandent des renseignements sur les pièces à fournir pour la constitution des dossiers administratifs», a indiqué le ministre. Pour ce qui est des doléances, ajoute le ministre, «des personnes ont été chargées de répondre aux préoccupations des citoyens», précisant que de cette manière «nous pourrons nous enquérir de ce qui se passe dans les communes». Grâce à la base de données et aux communications, «on pourra assurer un suivi des problèmes des citoyens (dans différents domaines) pour les traiter, d'une part, et contrôler les autorités locales, d'autre part», a précisé le ministre. Le centre d'appel a pour mission de fournir les renseignements sur la constitution des dossiers administratifs et les modalités de création d'une association, parti ou autre.

Le centre prendra également en charge les doléances des citoyens. Après l'enregistrement de l'appel, le citoyen recevra une réponse par l'administration la plus proche de son lieu de résidence. Concernant la constitution des dossiers administratifs, le citoyen reçoit les explications à travers le répondeur automatique opérationnel 24h/24.

Quelles sont les conclusions du groupe de travail sur la gestion des affaires locales ?

Le 11 novembre dernier avait été installé un groupe de travail interministériel chargé de la mise en place de mécanismes permettant aux citoyens d'exercer leur droit constitutionnel portant participation à la gestion des affaires locales. La cérémonie d'installation avait été présidée par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales. L'installation de ce groupe élargi aux élus locaux et aux représentants de la société civile (lesquels ?) venait en application — selon ce ministre — des instructions du président de la République, lesquelles ont été mises en avant par le plan d'action du gouvernement à même de concrétiser le concept de démocratie participative conformément aux spécificités locales et permettre aux citoyens de participer de manière effective à la vie politique et socioéconomique du pays. Près de deux mois plus tard, on ne sait toujours rien des conclusions de ce groupe de travail, si conclusions il y a. Pour evenir à ce centre d'appels, nous avons voulu en savoir plus sur ses modalités de fonctionnement, malheureusement le site web du ministère de l'Intérieur est totalement muet à ce sujet, ce qui est étrange, site qui d'ailleurs nécessite d'être grandement dépoussiéré et mis à jour. Avant de s'en prendre à la bureaucratie qui sévit notamment dans les administrations locales, le ministère de l'Intérieur ferait bien de doper son site web et de le rendre plus performant. L'implication des citoyens dans l'animation de ce centre d'appel contribuerait aussi pour ses initiateurs à «contrôler les autorités locales», rien que ça ! Est-ce que le citoyen aura au bout du fil un interlocuteur, ou est-ce que son appel sera simplement enregistré puis répercuté à l'administration concernée qui, à son tour, le contactera ? Cela semble bien compliqué tout ça, mais ça peut quand même être une opportunité pour des citoyens donneurs d'alerte de faire part des dérives qui gangrènent la gestion des administrations locales, à condition qu'en retour ces «dénonciateurs» ne soient pas victimes de représailles…

Djilali Hadjadj

Renforcer la loi contre le blanchiment d'argent

Le Conseil des ministres qui s'est réuni le 30 décembre dernier a examiné et approuvé un avant-projet de modification de la loi du 6 février 2005, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cette modification mettra davantage à niveau la législation nationale avec les décisions des Nations unies relatives à cette question. À ce titre, le projet de loi confortera l'assise juridique des décisions de la Banque d'Algérie et de la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), pour la mise en œuvre par les banques et autres institutions financières locales, de mesures préventives contre ces fléaux.

Il élargira aussi la compétence des tribunaux nationaux sur les infractions de financement du terrorisme et de blanchiment d'argent, y compris lorsqu'il s'agit de faits commis à l'étranger et visant des intérêts algériens. Enfin, le texte consolide les procédures de gel, par le juge, des fonds destinés au terrorisme. Nous réserverons prochainement tout un «Soir Corruption» aux raisons qui ont amené le gouvernement à mettre en conformité son arsenal législatif avec les recommandations du Gafi (Groupe d'action financière international) qui a épinglé l'Algérie en octobre dernier pour insuffisances en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

D. H.

Le gré à gré continue de plus belle !

Le Conseil des ministres a examiné et approuvé, mardi 30 décembre 2014, deux marchés en gré à gré simple dans le secteur des travaux publics et une réévaluation de l'autorisation de programme dans celui des transports. Concernant les deux marchés en gré à gré simple, approuvés par le Conseil des ministres réuni sous la présidence du président de la République, ils seront conclus entre l'Agence nationale des autoroutes et deux groupements d'entreprises locales publiques et privées pour la réalisation de deux tronçons de l'autoroute des Hauts-Plateaux. Ces deux tronçons, dont le délai de réalisation est fixé à 18 mois, relieront, sur 102 km, la localité de Lambidiri (wilaya de Batna) à celle de Draâ Lahmar (wilaya de Khenchela) en passant par la commune d'Ouled Fadhel (wilaya de Batna). La réévaluation de l'autorisation de programme, également approuvée par le Conseil des ministres, concerne la réalisation du dédoublement de la voie ferrée entre Ouled Sly (wilaya de Chlef) et Yellel (wilaya de Relizane) sur une distance de 93 km. Et dire qu'il y a à peine un mois, le Premier ministre avait diffusé une circulaire exigeant des ministres et des walis qu'ils n'utilisent le gré à gré dans l'attribution des marchés publics qu'à titre exceptionnel et dans le cadre de l'urgence. Cette circulaire vient d'être rendue caduque par le chef de l'Etat.

D. H.

La France, une grande puissance exportatrice de… lutte contre la corruption ?

«...Ce message reçu aujourd'hui d'un ami, haut fonctionnaire du secteur des finances publiques (en France), devrait me faire hurler «Banzaï... le monde est à nous !».

Spécialiste du contrôle financier, chargé de s'assurer que l'argent public est utilisé efficacement et sans aucun détournement, il va partir en détachement auprès du gouvernement d'un Etat africain pour l'aider dans sa lutte contre la corruption qui ronge ce pays. Faut-il que nous ayions acquis de sérieuses compétences en ce domaine… ce qui suppose que la corruption se soit installée un peu partout chez nous… pour que l'on puisse en arriver à exporter notre savoir-faire pour débusquer et contrer la corruption ? Au risque de passer pour un vieux Schtroumpf radoteur, je préférais l'époque où nous ne savions exporter que des produits de luxe plutôt que l'aptitude à renifler la pourriture.»

Jean-Paul Bourgès, *Médiapart*, le 20 décembre 2014

L'ALGÉRIE VEUT PRÉVENIR LA FUITE DES CAPITAUX

Encore un groupe de travail !

Deux groupes de travail ont été installés en application des recommandations édictées par le président de la République lors du Conseil restreint, pour définir les mesures de rationalisation des importations et de lutte contre l'évasion des capitaux, a indiqué le ministre du Commerce dans un entretien accordé à l'APS.

Le premier groupe, installé au niveau du ministère du Commerce, est chargé d'élaborer les actions à prendre pour assurer une meilleure gestion et la rationalisation des achats à l'extérieur. Quant au second groupe, qui est composé de représentants du ministère du Commerce et des deux administrations douanière et fiscale, il a pour mission de suivre d'une manière «rigoureuse, précise et permanente» toutes les transactions qui concernent le commerce international afin de limiter l'évasion des capitaux vers l'étranger, selon le ministre.

Lors du Conseil restreint tenu il y a une dizaine de jours et consacré à l'impact de la baisse des cours de pétrole sur la démarche économique et sociale du pays, le président de la République avait chargé le gouvernement de veiller, entre autres, à la rationalisation des importations et au renforcement du contrôle des opérations de financement du commerce extérieur pour prévenir toute forme d'évasion de capitaux, rappelle-t-on. A propos de l'évasion des capitaux vers l'étranger au sujet de laquelle le Conseil restreint a appelé au renforcement du contrôle des opérations de financement du commerce extérieur, le ministre considère que la lutte contre ce délit économique, qui doit passer par un contrôle «beaucoup plus rigoureux» du commerce extérieur, est à même de permettre à l'Algérie de préserver ses recettes en devises.

Le gouvernement semble prendre conscience de l'existence et de l'ampleur de la fuite des capitaux qui se chiffrent par dizaines de milliards de dollars. Faut-il pour autant se limiter à la mise en place d'un énième groupe de travail intersectoriel ? Encore un effet d'annonce ?

D. H.